

ACTEOS

Société anonyme au capital de 1.400.000 euros
Siège social : 2 à 4 rue Duflot – 59100 ROUBAIX
339 703 829 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2015

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

(à retourner à la société ACTEOS – 2 à 4 rue Duflot 59100 Roubaix)

M. Mme, Mlle _____

Adresse

: _____

Propriétaire de :

_____ titres nominatifs inscrits en compte dans les livres de la société ACTEOS

_____ titres au porteur inscrits en compte chez _____

ainsi que l'attestation d'inscription remise par l'intermédiaire habilité :

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce.

Fait à _____, le _____ 2015

Signature

Conformément à l'article R 225-83 du Code de Commerce, tout actionnaire peut, à compter de la date de convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner le présent formulaire. Ce même droit de recevoir les documents est ouvert à l'actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission à la société ACTEOS d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires titulaires de titres nominatifs, nous vous ferons parvenir les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce à l'exception de ceux annexés à l'avis de convocation adressé à tous les actionnaires titulaires de titres nominatifs.

Nous vous signalons de plus que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir les documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'Actionnaires ultérieures (Article R 225-88 dernier alinéa du Code de Commerce).